



Conseil économique et social

Distr. générale
21 octobre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2010

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément au programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris le financement, constituent une « question intersectorielle » qui doit être examinée à chaque session. À la session extraordinaire de sa neuvième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a adopté à ce sujet une résolution par laquelle il a décidé de créer un Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts et d'établir un processus de facilitation. Le présent rapport rend compte de l'avancement des travaux menés dans le cadre du processus de facilitation ainsi que de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts. Il contient également des recommandations du Secrétaire général touchant les activités intersessions à mener entre les première et deuxième réunions du Groupe spécial d'experts, pour que le Forum puisse les examiner à sa neuvième session.

* E/CN.18/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Rapport intérimaire sur les activités menées dans le cadre du processus de facilitation	3
A. Objet du processus de facilitation	3
B. Activités en cours dans le cadre du processus de facilitation	4
III. Première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts	8
IV. Processus de facilitation et Groupe spécial d'experts	10
V. Activités futures possibles du processus de facilitation	11
VI. Recommandations au Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les activités intersessions à entreprendre sur le financement des forêts	13

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi afin de faciliter les délibérations sur le point 11 de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

2. Il y a lieu de noter que, conformément au programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, les moyens de mise en œuvre, y compris le financement, constituent une « question intersectorielle » qui doit être examinée à chaque session.

3. À la session extraordinaire de sa neuvième session, tenue le 30 octobre 2009, le Forum des Nations Unies sur les forêts a adopté une résolution concernant les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, par. 3), par laquelle il a créé un Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts et établi un processus de facilitation. Dans sa décision 2009/268, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Forum sur la session extraordinaire.

4. Conformément au paragraphe 2 de la résolution susmentionnée et à son mandat, le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts tiendra deux réunions, l'une avant la neuvième session et l'autre avant la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et présentera un rapport préliminaire à la neuvième session et des recommandations finales à la dixième session du Forum, pour examen et décision.

5. Le présent rapport a été établi, conformément aux paragraphes 2 et 5 de la résolution susmentionnée, pour informer le Forum des activités menées dans le cadre du processus de facilitation ainsi que des résultats de la première réunion du Groupe spécial d'experts sur le financement des forêts. Le rapport de la première réunion du Groupe spécial d'experts figure dans le document E/CN.18/2011/13. Le résumé des débats qui ont eu lieu à la première réunion du Groupe spécial d'experts établi par les coprésidents ainsi que leurs propositions concernant les activités intersessions à mener au sujet du financement des forêts figurent en annexe audit rapport.

II. Rapport intérimaire sur les activités menées dans le cadre du processus de facilitation

A. Objet du processus de facilitation

6. Dans la résolution qu'il a adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session, le Forum a également décidé d'établir un processus de facilitation qui serait mis en route immédiatement après la session extraordinaire de la neuvième session du Forum¹ dans le cadre du programme de travail pluriannuel, sous la direction du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Forum a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties prenantes intéressées, y compris les organisations régionales, à appuyer le processus de facilitation et à s'employer activement à promouvoir, en jouant un rôle de catalyseur, la mise en

¹ Voir la décision 2009/240 du Conseil économique et social.

œuvre d'une gestion durable des forêts et l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts ainsi que les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, compte tenu des besoins particuliers et des spécificités de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays à faible couvert forestier, des pays à couvert forestier dense, des pays à couvert forestier moyen, des pays à couvert forestier dense et à faible taux de déboisement et des petits États insulaires en développement.

7. Aux termes de cette résolution, les fonctions du processus de facilitation sont les suivantes :

a) Aider à mobiliser et à promouvoir des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances aux fins d'une gestion durable des forêts;

b) Aider à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion durable des forêts, compte tenu des politiques et stratégies nationales;

c) Déterminer, faciliter et simplifier l'accès à toutes les sources de financement aux fins d'une gestion durable des forêts;

d) Identifier les obstacles, les lacunes et les possibilités pour le financement d'une gestion durable des forêts;

e) Aider les pays à élaborer des stratégies nationales de financement aux fins d'une gestion durable des forêts dans le cadre de programmes forestiers nationaux ou leur équivalent, comme il est demandé dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

f) Faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le renforcement des capacités dans les pays en développement;

g) Donner des conseils, sur demande, et échanger des exemples de bonnes pratiques s'agissant de la création de conditions propices à une gestion durable des forêts, notamment de la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, afin d'attirer les investissements des secteurs public et privé et les financements philanthropiques;

h) Renforcer la coordination, la coopération et la cohésion entre les sources et mécanismes de financement correspondants, afin d'améliorer l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts à tous les niveaux, et d'utiliser plus efficacement les ressources financières disponibles aux fins de sa mise en œuvre.

B. Activités en cours dans le cadre du processus de facilitation

8. Le processus de facilitation est déjà en cours et il a été entrepris une analyse visant à identifier les lacunes existantes afin de déterminer certains des domaines prioritaires en matière de financement des forêts. Il importe de relever à ce propos que le processus de facilitation est un processus consultatif et non un mécanisme de financement. Le processus de facilitation travaille en partenariat avec différents mécanismes de financement, son action et celle de ces derniers devant se compléter

et s'appuyer mutuellement. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a lancé le processus de facilitation immédiatement après l'adoption de la résolution lors de la session extraordinaire de la neuvième session du Forum.

9. Aux termes de cette résolution, le processus de facilitation doit être axé en particulier sur les pays en développement, compte tenu de leurs besoins particuliers et de leurs spécificités, et doit tendre à resserrer la coopération et la coordination entre les principales parties prenantes.

10. Comme l'on continue de ne disposer que d'informations très limitées concernant les sources de financement non exploitées qui pourraient l'être pour un financement des forêts, le processus de facilitation a dû commencer par rassembler des données pour identifier les obstacles, les lacunes et les possibilités pour le financement d'une gestion durable des forêts, comme prévu par sa fonction d) (voir le paragraphe 7 ci-dessus). En outre, il ressort d'un rapport sur la gestion durable des forêts réalisé à la demande du Groupe consultatif sur le financement du Partenariat de collaboration sur les forêts² que ce sont les pays à faible couvert forestier et les petits États insulaires en développement qui ont le plus pâti de la diminution des ressources fournies par les donateurs aux fins du financement d'une gestion durable des forêts au cours des 20 dernières années.

11. À la lumière de ce qui précède, le processus de facilitation a été lancé dès sa création avec la mise en route d'un projet visant à identifier les obstacles, les lacunes et les possibilités pour le financement d'une gestion durable des projets dans les petits États insulaires en développement et dans les pays à faible couvert forestier.

12. Cette initiative, financée par le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), constitue la première tranche des travaux devant être menés dans le cadre du processus de facilitation et vise à définir clairement les besoins de financement et les contraintes des pays à faible couvert forestier et des petits États insulaires en développement. À la suite de ce projet, il sera entrepris pendant la période 2010-2013 une analyse de toutes les sources de financement disponibles pour promouvoir une gestion durable des forêts dans les pays ayant le plus souffert de la diminution du financement disponible pour les forêts.

13. Le projet comporte trois composantes successives décrites ci-après. La première composante a été financée par le DFID et les deuxième et troisième seront exécutées grâce à une subvention du FEM. La première composante, achevée en septembre 2010, a consisté en une analyse et une évaluation approfondies des mécanismes et des flux financiers existants et nouveaux et des lacunes existant à tous les niveaux en ce qui concerne une gestion durable des forêts dans les petits États insulaires en développement et dans les pays à faible couvert forestier. Les objectifs spécifiques de cette composante sont les suivants :

a) Bien comprendre l'état actuel, les lacunes existantes et les problèmes à résoudre en matière de financement d'une gestion durable des forêts dans les petits

² Marrku Simula, « Financing flows and needs to implement the non-legally binding instrument on all types of forests », rapport établi pour le Groupe consultatif sur le financement du Partenariat de collaboration sur les forêts avec l'appui du Programme sur les forêts de la Banque mondiale, octobre 2008. Disponible à l'adresse www.un.org/esa/forests/pdf/aheg/finance/AGF_Financing_Study.pdf (site consulté le 17 août 2010).

États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier, notamment grâce à l'utilisation des études réalisées par les donateurs, les organisations multilatérales et les chercheurs, en particulier pour les pays participant au Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux;

b) Identifier des approches et des mécanismes novateurs d'accès aux sources de financement existantes et mobiliser des ressources financières additionnelles pour promouvoir une gestion durable des forêts dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier;

c) Réaliser les analyses nécessaires à un règlement des difficultés liées aux politiques et aux programmes de soutien de la communauté internationale afin de faciliter le financement d'une gestion durable des forêts et identifier les activités à entreprendre pour renforcer les capacités des parties prenantes dans les petits États insulaires en développement et dans les pays à faible couvert forestier.

14. Les documents ci-après concernant le financement des forêts dans les petits États insulaires en développement et dans les pays à faible couvert forestier ont été établis avec le concours d'un cabinet international de conseil :

a) Sept monographies nationales (trois pour les petits États insulaires en développement et quatre pour les pays à faible couvert forestier) ont été confiées à des consultants nationaux. Ces études nationales ont été entreprises : i) pour dégager des exemples concrets des analyses de caractère plus général aux niveaux macro et sectoriel; et ii) pour établir des scénarios réalistes concernant les possibilités et les contraintes à prévoir et identifier les enseignements à tirer de l'expérience. Les sept pays sélectionnés sur la base de critères techniques ont été le Cap-Vert, Fidji et la Trinité-et-Tobago parmi les petits États insulaires en développement et la Jordanie, le Kirghizistan, le Mali et l'Uruguay parmi les pays à faible couvert forestier. Dans chacun de ces pays, il a été organisé un atelier à l'intention des gouvernements intéressés et des donateurs, du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'experts et de représentants des principaux groupes intéressés afin d'évaluer avec exactitude des documents établis aux niveaux micro et macro et rassembler des données primaires supplémentaires;

b) Il a été entrepris également quatre études internationales/régionales afin d'analyser au niveau macro les aspects économiques, géographiques et institutionnels et la situation en ce qui concerne le financement d'une gestion durable des forêts dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier et d'identifier les difficultés et de recenser les possibilités pouvant être exploitées en matière de financement d'une gestion durable des forêts en ayant recours à différentes sources.

15. En tout, il a été établi 11 analyses, 5 concernant des petits États insulaires en développement et 6 des pays à faible couvert forestier. À l'intérieur de chacune de ces deux catégories, les difficultés que soulève le financement varient beaucoup d'un pays à l'autre en raison de leurs caractéristiques géographiques et climatiques propres, de leur couvert forestier, de la structure de l'activité économique, de la gouvernance des forêts et de leurs capacités institutionnelles, entre autres. Il a par conséquent fallu mener des analyses approfondies, complétées par des études nationales sélectives, pour examiner des difficultés rencontrées dans les différents domaines et partager les données d'expérience. Des considérations semblables seront reflétées dans la deuxième composante du projet, les pays devant alors être

regroupés en vue de participer aux ateliers interrégionaux qui seront organisés pour répondre à des besoins spécifiques, renforcer les capacités et promouvoir la coopération Sud-Sud.

16. Cette deuxième composante du projet, qui doit être réalisée en 2011, consistera à organiser quatre ateliers interrégionaux (deux dans de petits États insulaires en développement et deux dans des pays à faible couvert forestier) afin d'examiner et d'exploiter les constatations reflétées dans les analyses réalisées dans le cadre de la première composante. Ces ateliers porteront sur des thèmes spécifiques liés aux lacunes des mécanismes de financement des forêts et tendront notamment à faciliter un échange de vues entre experts nationaux, qui pourront ainsi examiner, valider et compléter les analyses thématiques et les monographies nationales et élaborer des recommandations touchant les mesures que devraient adopter les gouvernements, le secteur privé, la communauté internationale, les institutions de financement, les philanthropes et les autres parties prenantes.

17. La deuxième composante comporte par conséquent deux objectifs spécifiques consistant à : i) tester la validité des données recueillies dans le cadre de la première composante en encourageant les discussions et l'échange de données d'expérience concernant le financement des forêts dans les pays intéressés; et ii) promouvoir une appropriation du projet et de ses conclusions par les principales parties prenantes. Il sera ainsi établi l'embryon d'un réseau d'experts et de décideurs spécialisés dans le financement des forêts.

18. Des experts nationaux, des experts internationaux réputés spécialisés dans le financement des forêts, le Partenariat de collaboration sur les forêts, les donateurs et des représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales, y compris les participants au Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées participeront à ces ateliers, qui tendront également à commencer à renforcer les capacités pour faciliter l'accès à un financement pour une gestion durable des forêts.

19. La troisième composante du projet, prévue pour 2012, consistera à établir à l'intention des parties prenantes, dont les gouvernements des petits États insulaires en développement et des pays à faible couvert forestier, les donateurs et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des rapports sur les conclusions des ateliers qui comporteront notamment des recommandations clés concernant les autres mesures devant être adoptées.

20. Il sera entrepris dans le cadre de cette troisième composante des activités tendant à promouvoir les échanges d'informations et à susciter une prise de conscience accrue des difficultés rencontrées et des possibilités qui s'offrent en matière de financement d'une gestion durable des forêts dans les petits États insulaires en développement et dans les pays à faible couvert forestier. Il sera également formulé des recommandations concernant des mesures à adopter en matière de communication au plan national, particulièrement dans les pays ayant fait l'objet des monographies nationales. Ces activités aideront à susciter une prise de conscience accrue des difficultés que soulève actuellement le financement d'une gestion durable des forêts et à promouvoir la coopération Sud-Sud en vue d'accroître les ressources financières disponibles pour les forêts et de faciliter l'accès aux sources de financement. Cette stratégie de communication s'adressera principalement aux intervenants dans le financement des forêts, dont les gouvernements des petits États insulaires en développement et des pays à faible

couvert forestier, les donateurs, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les experts nationaux et internationaux.

21. L'on a veillé à incorporer à tous les éléments de ce projet une perspective intersectorielle et interinstitutionnelle. Il a été admis depuis longtemps que nombre des causes du déboisement sont sans rapport avec le secteur des forêts (par exemple l'agriculture et l'infrastructure publique). De même, les forêts ont un impact sur des questions connexes, notamment les changements climatiques. En outre, les flux financiers en dehors du secteur des forêts peuvent avoir des incidences aussi bien positives que négatives sur les forêts et celles-ci, à leur tour, peuvent beaucoup contribuer à l'économie nationale et à réduire la pauvreté. Jusqu'à présent, cependant, les décideurs n'ont pris conscience qu'en partie de ces liens d'interdépendance et en ont rarement tenu compte. Les « silos » des ministères chargés des différentes questions qui affectent les forêts, dont le déboisement, doivent collaborer plus étroitement. Aussi est-il essentiel, dans le cadre de ce projet, d'étudier le financement des forêts dans une perspective globale plutôt que de centrer uniquement l'attention sur le financement du secteur forestier au sens étroit de cette expression.

22. L'on s'attachera également, dans ce contexte, à mettre en place dans les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier un réseau de mécanismes de financement des forêts s'étendant bien au-delà du seul secteur forestier. Les parties prenantes des différents secteurs participant à l'exécution de chacune des composantes du projet ont contribué à la génération de données (première composante), à la discussion des résultats des analyses (deuxième composante) et ont reçu en retour une information individualisée (troisième composante). Les parties prenantes seront ainsi encouragées à élargir leurs perspectives au-delà des « silos », ce qui, jusqu'à présent, a constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

23. Étant donné la nécessité de suivre une approche intersectorielle et interinstitutionnelle, il sera appliqué une stratégie novatrice reliant les différents secteurs et ministères afin de s'attaquer aux problèmes identifiés dans une optique large et concertée.

III. Première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts

24. En adoptant à sa session extraordinaire de sa neuvième session sa résolution concernant les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, le Forum des Nations Unies sur les forêts a pour la première fois pris acte de ce que le financement d'une gestion durable des forêts peut apporter une contribution d'importance capitale à la réalisation des objectifs mondiaux de développement. Dans cette résolution, le Forum a expressément chargé le Groupe spécial d'experts d'élaborer des propositions portant sur des stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès aux ressources et la création d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les

forêts, compte tenu notamment des résultats de l'examen par le Forum de l'exécution du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts.

25. La première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts s'est tenue du 13 au 17 septembre 2010 à l'Office des Nations Unies à Nairobi avec la participation de quelque 200 experts de 64 pays, de 23 organisations internationales et régionales et de certains des principaux groupes intéressés.

26. La réunion a mené à bien son programme de travail dans le cadre de deux ateliers ainsi qu'en séance plénière. Pendant la réunion, les experts ont entendu des exposés de 28 conférenciers sur des thèmes comme l'importance transversale du financement des forêts pour la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international; les politiques, les stratégies et expériences nationales et régionales en matière de financement des forêts; les activités des mécanismes de financement des activités liées aux forêts et les travaux du processus de facilitation. Les participants ont également entendu des allocutions concernant les activités du Fonds pour l'Amazonie, les avantages et les inconvénients des différentes options pouvant être envisagées en matière de financement des forêts, y compris un fonds mondial pour les forêts, ainsi que le renforcement des mécanismes de financement existants.

27. Des représentants d'institutions clefs qui, sans appartenir directement au secteur des forêts, n'en ont pas moins une influence sur celui-ci, comme les ministères de la planification et des finances, ont participé à la discussion concernant le financement des forêts et ont exprimé leur avis sur la façon dont elles pourraient contribuer à résoudre le problème du financement de la gestion durable des forêts. Les participants ont ainsi pu mieux comprendre la complexité de la question et les possibilités qui s'offrent à cet égard ainsi que la portée et le niveau des activités que les pays, les organisations et les principaux groupes intéressés ont réalisées jusqu'à présent dans le domaine du financement des forêts.

28. Pendant la discussion, les experts ont évoqué les différentes mesures qui pourraient être adoptées aux échelons national, régional et international pour mobiliser des ressources en faveur d'une gestion durable des forêts. Ils ont également discuté des mesures qui devraient être prises après la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et avant la deuxième réunion du Groupe d'experts ainsi que des domaines dans lesquels les efforts devaient être poursuivis.

29. Les coprésidents de la première réunion du Groupe d'experts ont établi un résumé des débats et, sur la base des discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion, ont proposé une série d'activités intersessions. Les experts participants à la première réunion ont adopté le rapport de la réunion³ et ont pris note du résumé des coprésidents, qui est joint en annexe audit rapport.

30. Les débats ont mis en relief la nécessité pour les gouvernements de collaborer plus étroitement et de partager leurs données d'expérience afin de pouvoir élaborer des mécanismes novateurs de financement ainsi que de collaborer davantage avec le secteur privé, de même que la nécessité de créer un environnement propice aux investissements du secteur privé. La discussion a également relevé la nécessité

³ E/CN.18/2011/13.

d'associer plus étroitement les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts et son groupe consultatif sur le financement à l'identification des solutions pouvant être envisagées en matière de financement des forêts ainsi que des modalités de fonctionnement et de la structure éventuelle des mécanismes de financement avant la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts. Le Groupe consultatif sur le financement a été considéré comme ayant un rôle particulièrement important à jouer dans la mesure où il peut fournir des analyses des lacunes qui caractérisent les mécanismes de financement liés aux forêts, y compris ceux qui visés par les Conventions de Rio, et formuler des propositions concernant les moyens de renforcer les mécanismes existants de financement des forêts, de resserrer la coopération entre eux et de faciliter l'accès à leurs ressources. Sur la base de ces propositions, les participants à la première réunion du Groupe spécial d'experts ont été d'avis que le secrétariat devrait établir, et soumettre à l'examen du Groupe à sa deuxième réunion, une évaluation des différentes options pouvant être envisagées pour l'architecture du système de financement des forêts, y compris la création d'un fonds mondial pour les forêts.

IV. Processus de facilitation et Groupe spécial d'experts

31. Il est essentiel de comprendre la relation existant entre le Groupe spécial d'experts et le processus de facilitation car ils sont complémentaires de par la nature à la fois de leurs mandats et de leurs méthodes. Leurs travaux seront étroitement liés pendant toute la période de 4 ans allant de 2010 à 2013. L'ensemble des résultats obtenus par le Groupe spécial d'experts et le processus de facilitation devrait permettre au Forum de disposer d'une base solide à sa dixième session pour prendre une décision cruciale à propos du financement des forêts et fournir des données précieuses pour l'examen de l'arrangement international sur les forêts.

32. Les premières conclusions auxquelles sont parvenues les études réalisées dans le contexte du projet entrepris lorsque le processus de facilitation a été lancé ont été communiquées au Groupe spécial d'experts à sa première réunion. Il ressort de ces premières conclusions que l'on ne dispose que de très peu de données transversales, ce qui illustre à quel point il est difficile d'aller au-delà d'une approche sectorielle en matière de financement des forêts. Ces études ont montré sans équivoque que la part de l'aide publique au développement des forêts qui est allée aux petits États insulaires en développement et aux pays à faible couvert forestier a baissé des deux tiers entre 2002 et 2008, ce qui confirme la nécessité de s'attaquer d'urgence au problème lié au financement des forêts dans ces deux catégories de pays.

33. Il ressort des études en question que, d'une manière générale, les forêts ne sont pas considérées comme une priorité de développement dans les petits États insulaires en développement, de sorte que la moitié d'entre eux seulement ont formulé des politiques ou une législation concernant spécifiquement les forêts ou mis en place des administrations des forêts, lesquelles, même où elles existent, ne disposent que de ressources financières et humaines limitées. Dans nombre de petits États insulaires en développement, le secteur forestier commercial est marginal ou inexistant, de sorte que le financement des forêts ne peut venir que du Trésor public ou de mécanismes novateurs. Deux mécanismes novateurs qui pourraient permettre d'accroître considérablement le financement des forêts pourraient être développés. Premièrement, le potentiel touristique – y compris l'écotourisme – est élevé dans beaucoup de petits États insulaires en développement et ce secteur pourrait donc contribuer au

financement des forêts. Deuxièmement, les ressources allouées à la lutte contre le changement climatique (et en particulier aux programmes REDD-plus)⁴ pourraient être accrues au profit des petits États insulaires en développement, eu égard en particulier à l'extrême vulnérabilité de ces pays aux changements climatiques ainsi qu'à la contribution importante que les forêts peuvent, dans ces pays, apporter à l'atténuation des effets des changements climatiques. Dans ces pays, en particulier, les forêts non seulement absorbent le carbone mais aussi préviennent l'érosion dans les régions montagneuses et constituent une protection d'importance capitale contre l'élévation du niveau de la mer lorsqu'elles sont situées dans les régions côtières.

34. Il ressort également des études susmentionnées qu'en dépit de leur importance, les forêts ne figurent généralement pas à l'ordre du jour politique dans les pays à faible couvert forestier. Premièrement, les populations rurales pauvres trouvent dans les forêts les ressources nécessaires pour se loger, se nourrir et, souvent, gagner leur vie, contribuant ainsi à atténuer la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire au plan national. Deuxièmement, les forêts sont un instrument clef dans la lutte contre la désertification et sont aussi une source d'eau salubre, élément d'importance capitale sur les plans social et économique étant donné que nombre des pays à faible couvert forestier sont périodiquement exposés aux sécheresses. Il faut par conséquent que les pouvoirs publics reconnaissent l'importance des forêts et tiennent compte de la contribution qu'elles peuvent apporter à la réalisation des grandes priorités nationales, comme la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, pour que les États accroissent les ressources allouées aux forêts. En outre, il faut que les pouvoirs publics reconnaissent la corrélation qui existe entre les forêts et les secteurs connexes, comme l'agriculture et l'énergie, si l'on veut pouvoir élaborer des stratégies intégrées de financement pouvant constituer un pont entre les terres arides et les forêts.

35. Les conclusions retirées à l'issue de ces études, qui doivent encore être examinées lors de différents ateliers, ont constitué une base solide pour les débats du Groupe spécial d'experts à sa première réunion et ont suscité un grand nombre d'idées et de suggestions concernant les travaux qui pourraient être entrepris à l'avenir dans le cadre du processus de facilitation.

V. Activités futures possibles du processus de facilitation

36. La résolution que le Forum a adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session a défini les différentes fonctions du processus de facilitation et a mis l'accent sur les spécificités de divers groupes de pays. Toutes les fonctions du processus de facilitation revêtent la même importance et il ne fait aucun doute qu'elles devront toutes être mises en œuvre dans les différentes catégories de pays identifiées dans la résolution.

37. Le processus de facilitation adaptera son plan de travail en fonction des directives que lui donnera le Forum et les ressources mises à sa disposition, notamment en élargissant ses travaux à des projets analogues pour les autres catégories de pays recensées dans la résolution susmentionnée, aux domaines importants pour les travaux du Groupe spécial d'experts à composition et à d'autres domaines pouvant présenter un intérêt.

⁴ Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts.

38. Il y a lieu de mentionner que les travaux du processus de facilitation sont entièrement tributaires des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les effectifs et les ressources financières limitées dont il dispose actuellement ont empêché le processus de facilitation de lancer immédiatement des activités relevant de toutes les fonctions qui lui ont été confiées. Le projet concernant les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier n'est que la première des nouvelles activités qui pourraient être entreprises dans le cadre du processus de facilitation. Si des ressources suffisantes sont mises à sa disposition, il pourra élaborer un programme de travail à long terme dans tous les domaines relevant de ses différentes fonctions. Il pourrait par exemple lancer un projet semblable concernant l'Afrique et les pays les moins avancés ainsi que les autres catégories de pays mentionnées dans la résolution.

39. En outre, comme le Forum a pour rôle de donner des indications détaillées et complètes au sujet des politiques à adopter concernant tous les aspects des forêts, y compris tous les aspects du financement des forêts, le processus de facilitation vise expressément à rassembler les informations qui font actuellement défaut au sujet de l'impact du financement des programmes REDD-plus sur le financement des forêts en général. En rassemblant de telles informations, le processus de facilitation éluciderait également certains aspects mal définis du financement des forêts à propos desquels il importe au plus haut point que le Forum puisse prendre une décision informée à sa dixième session. Ce travail serait utile aussi pour les autres processus en cours dans ce domaine, en particulier ceux qui sont liés au financement des programmes REDD-plus. L'interdépendance entre les travaux du Forum concernant le financement des forêts et ceux qui se rapportent au financement des programmes REDD-plus dans le contexte de la lutte contre le changement climatique a été discutée en détail dans la note établie par le secrétariat en vue de la première réunion du Groupe spécial d'experts (E/CN.18/2010/2).

40. Le processus de facilitation offre d'immenses possibilités de mener à bien des travaux solides et utiles au sujet de la question du financement des programmes REDD-plus. Pour ne citer qu'un seul exemple, il pourrait être rassemblé des informations supplémentaires au sujet du financement fourni au plan mondial afin d'étudier ainsi l'impact global des programmes REDD-plus sur le financement des forêts. Avec plus de 4 milliards de dollars de contributions déjà annoncées, il est probable que les programmes REDD-plus affecteront directement le financement des forêts. Toutefois, il est difficile de dire quels sont les aspects du financement des forêts qui en bénéficieront le plus. Il pourrait être entrepris à la demande du Forum une étude des déficits de financement potentiels afin d'encourager les donateurs à les combler.

41. Ce travail aurait pour but non seulement de rassembler des données mais aussi de catalyser la communication et les échanges d'informations entre les États Membres et les donateurs afin d'assurer d'emblée la plus grande coordination entre les parties prenantes. Cette activité relève des fonctions du processus de facilitation, et en particulier des fonctions c) (identifier des sources de financement), d) (identifier les obstacles, les lacunes et les possibilités) et h) (renforcer la coopération entre les sources de financement) (voir par. 7 ci-dessus).

42. La deuxième phase de ce travail pourrait tendre à améliorer la coordination et la coopération entre les donateurs. Il pourrait être organisé une série d'ateliers

s'adressant principalement aux donateurs en se fondant sur le Recueil d'informations pour le projet d'aménagement durable des forêts⁵, initiative du Partenariat de collaboration sur les forêts, pour recenser les domaines dans lesquels une coordination fait encore défaut et comment les différentes sources de financement des donateurs pourraient être harmonisées. Des initiatives semblables ont déjà été lancées, par exemple pour harmoniser les travaux entrepris dans le cadre du Fonds de partenariat de la Banque mondiale pour la réduction des émissions de carbone forestier et du Programme de collaboration des Nations Unies pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD). Cette deuxième phase engloberait les fonctions a) (aider à mobiliser et à promouvoir des ressources financières nouvelles et additionnelles), c) (identifier des sources de financement) et h) (renforcer la coordination, la coopération et la cohésion entre les sources et mécanismes de financement) (voir par. 7 ci-dessus).

43. La troisième phase pourrait être menée au niveau national et consister à préparer un référentiel sur le financement des forêts pour aider les pays à élaborer en la matière des stratégies tenant compte des politiques et stratégies nationales concernant les autres secteurs. Ce référentiel pourrait être diffusé par le biais d'une série d'ateliers régionaux et thématiques et il serait assuré un suivi au cas par cas afin de fournir des avis, sur demande, et de partager des exemples de bonnes pratiques. Ce travail au plan national serait également une occasion utile de faciliter le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans le domaine du financement des forêts. Cette troisième phase relèverait des fonctions e) (aider les pays à élaborer des stratégies nationales de financement aux fins d'une gestion durable des forêts), f) (faciliter le transfert de technologies et le renforcement des capacités) et g) (donner des conseils et échanger des exemples de bonne pratique) (voir par. 7 ci-dessus).

VI. Recommandations au Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les activités intersessions à entreprendre sur le financement des forêts

44. **Conformément à l'approche globale définie dans la résolution adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts à la session extraordinaire de sa neuvième session, le processus de financement des forêts mené sous l'égide du Forum comprend les travaux menés dans le cadre du processus de facilitation et des deux réunions du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts ainsi que les activités devant être menées pendant la période intersessions qui précédera la dixième session du Forum, en 2013. Le processus de financement des forêts doit déboucher sur des actes, conformément aux indications fournies dans la résolution pertinente, pour parvenir à des recommandations claires, réalistes et concrètes sur les questions qui y sont visées, y compris les composantes et les éléments d'une stratégie ou de stratégies globales visant à prévenir une approche fragmentaire du financement des forêts, à améliorer l'environnement réglementaire, à mobiliser un financement de toutes provenances compte tenu du caractère intersectoriel du financement des forêts, à promouvoir un**

⁵ Voir www.fao.org/forestry/cpf/sourcebook/fr/.

réalignement et une utilisation efficace des ressources ainsi que la coordination du financement des forêts à tous les niveaux, à harmoniser les mesures adoptées aux échelons national, régional et international, à renforcer le financement des forêts et à y améliorer l'accès et à mobiliser des ressources suffisantes pour la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ainsi que de l'instrument juridiquement non contraignant relatif à tous les types de forêts et pour la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts.

45. Le processus de financement des forêts sous l'égide du Forum des Nations Unies sur les forêts devrait encourager des discussions multisectorielles à ce sujet avec la participation directe des États Membres, d'experts indépendants, des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et de son Groupe consultatif sur le financement, des processus régionaux, des donateurs, des principaux groupes intéressés et des mécanismes financiers et des processus de financement des forêts. Il importe au plus haut point de mobiliser le potentiel de tous ces acteurs clefs afin de préparer la décision concernant le financement des forêts que doit adopter le Forum à sa dixième session. La période qui s'écoulera entre la neuvième session du Forum et la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts laissera un temps suffisant pour que toutes les parties prenantes, et en particulier les États Membres, puissent apporter une contribution concrète à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts et discuter des recommandations finales que celui-ci soumettra à l'examen du Forum à sa dixième session.

46. Sur la base des discussions qui ont eu lieu à la première réunion du Groupe spécial d'experts ainsi que des propositions formulées par ses coprésidents au sujet des activités à entreprendre pendant la période intersessions, le Forum voudra peut-être examiner les recommandations suivantes et prendre une décision concernant les activités à mener à bien pendant la période précédant la deuxième réunion du Groupe d'experts (quatrième trimestre de 2012).

47. Le Forum voudra peut-être :

a) Mettre l'accent sur l'importance que revêtent les forêts ainsi que sur la nécessité pour tous les intéressés de prendre conscience de cette importance, de faire preuve de volonté politique et de s'engager à adopter d'urgence des mesures aux échelons national, régional et international;

b) Mettre l'accent sur la nécessité d'intégrer les intérêts des populations qui sont tributaires des forêts, et notamment des populations autochtones et des collectivités locales, aux mécanismes de financement d'une gestion durable des forêts, compte tenu de l'importance que revêtent les forêts pour l'élimination de la pauvreté et la préservation de moyens de subsistance durables et pour la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, et mettre l'accent sur l'utilité des contributions apportées à ce processus par les principaux groupes intéressés;

c) Inviter les gouvernements, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations et processus régionaux et les principaux groupes à faire connaître avant le 1^{er} mars 2010 leurs vues concernant les options et les modalités qui peuvent être envisagées en matière de financement des forêts ainsi que les structures des mécanismes de

financement éventuel, y compris un fonds mondial pour les forêts, le renforcement des mécanismes existants et la création de nouveaux mécanismes, les avantages et les inconvénients des différentes options, ainsi que les fonctions qui seraient celles des mécanismes envisagés, les conditions auxquelles ils devraient répondre et les résultats qu'ils pourraient donner, et prier le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts d'analyser séparément les vues ainsi exprimées pour que le Groupe spécial d'experts puisse en tenir compte dans ses travaux à sa deuxième réunion;

d) Inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à rendre compte au Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa deuxième session, des mesures qu'ils ont adoptées et de celles qu'ils envisagent de prendre en matière de financement des forêts, à envisager de lancer une initiative à laquelle pourraient participer toutes les organisations membres pour appuyer les travaux du Forum avant la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts et à approfondir et élargir leurs activités à l'appui des mesures adoptées au plan national en vue de promouvoir le financement d'une gestion durable des forêts;

e) Inviter le Groupe consultatif sur le financement du Partenariat de collaboration sur les forêts à mettre à jour et développer avant le 1^{er} mars 2012 :

i) Ses analyses, l'accent devant être mis sur les mécanismes de financement liés aux forêts, y compris les lacunes qui caractérisent les programmes de financement réalisés dans le contexte des Conventions de Rio (calendriers, résultats escomptés et modalités de fonctionnement des mécanismes de financement), lesdites analyses devant traiter, entre autres du financement, de l'impact des forêts sur les changements climatiques, y compris dans le contexte des arrangements REDD-plus relatifs à la protection de la diversité biologique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, les stratégies de financement et cadres d'investissement établis en vue de promouvoir une gestion durable des terres conformément à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, le nouveau programme REDD-plus concernant la gestion durable des forêts et du Fonds mondial pour l'environnement, des ressources financières liées aux mécanismes d'application de la législation relative aux forêts et les processus commerciaux et les échanges aux échelons national et régional, en tenant compte du rôle des marchés;

ii) L'étude sur le financement qu'il a établie en 2008 à l'intention de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, notamment en formulant des propositions concernant les moyens de renforcer les mécanismes de financement existants relatifs aux forêts, d'améliorer la coordination entre eux, de faciliter l'accès aux ressources et de déterminer comment ils s'inscrivent dans les stratégies plus larges de financement des forêts;

f) Inviter le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à intensifier les travaux qu'il mène de concert avec les autres organisations intéressées pour remédier aux lacunes qui caractérisent le financement des forêts et explorer les possibilités nouvelles qui s'offrent à cet égard;

g) Demander aux États Membres et aux organisations internationales d'appuyer la mise en œuvre de toutes les fonctions du processus de facilitation

et de resserrer la collaboration avec les partenaires intéressés en ce qui concerne les premiers résultats du processus de facilitation, en particulier en faveur des petits États insulaires en développement, des pays à faible couvert forestier, de l'Afrique et des pays les moins avancés;

h) Prier le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, dans le cadre de ses travaux concernant le processus de facilitation et en coopération avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts :

i) De s'employer à éliminer les obstacles qui entravent l'accès des pays à un financement, notamment en renforçant leurs capacités, et de continuer à examiner les effets, les incidences et les synergies des activités intersectorielles et interinstitutionnelles relatives au financement des forêts;

ii) D'utiliser le cadre offert par le Forum des Nations Unies sur les forêts pour encourager les institutions financières compétentes, comme les banques régionales et nationales, travaillant en étroite collaboration avec les processus régionaux sur les forêts, à continuer à trouver le moyen de mobiliser des ressources et d'intégrer les intérêts mondiaux relatifs aux forêts à leurs programmes;

i) Prier le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts d'entreprendre dans le contexte du processus de facilitation, de concert avec le Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres acteurs clefs, d'analyser la contribution que le programme REDD-plus pourrait apporter au financement des forêts et notamment les incidences du financement alloué au programme REDD-plus sur le financement des forêts en général;

j) Demander d'intensifier la collaboration et le partage de données d'expérience avec le secteur privé, en prévision de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, en exploitant les enseignements tirés de l'expérience, eu égard à l'importance de la contribution que le secteur privé peut apporter à un financement soutenu d'une gestion durable des forêts ainsi qu'au rôle capital que jouent la stabilité et la prévisibilité de l'environnement réglementaire pour les investissements du secteur privé;

k) Demander aux gouvernements de collaborer plus étroitement et de faciliter le partage des données d'expérience afin de mettre au point des mécanismes de financement novateurs;

l) Prier le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, sur la base de toutes les vues exprimées, d'entreprendre d'urgence une évaluation des différentes options pouvant être envisagées pour l'architecture d'un mécanisme des forêts, y compris un fonds mondial pour les forêts, et de préparer une note à ce sujet en vue de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts;

m) Engager instamment les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lois nationales visant à promouvoir le financement des forêts, en tenant compte de toutes leurs fonctions, et, ce faisant, à examiner le rôle qui revient en matière de financement aux ministères clefs, y compris ceux de l'agriculture, de la foresterie, des transports et de l'environnement – l'accent étant mis sur les forêts et la biodiversité, les changements climatiques et l'eau – tout en tenant compte simultanément de la nécessité d'intégrer les questions liées

aux forêts aux stratégies de réduction de la pauvreté ou aux mécanismes transversaux équivalents des donateurs et des institutions de financement ainsi qu'à faire rapport au Groupe spécial d'experts à sa deuxième réunion et au Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dixième session, des progrès qu'ils auront accomplis et de l'expérience qu'ils auront acquise;

n) Prier les coprésidents de la première réunion du Groupe spécial d'experts d'organiser pendant la période intersessions qui s'écoulera entre la neuvième session et la deuxième réunion du Groupe d'experts une consultation informelle à participation non limitée;

o) Insister sur le fait que seules les mesures proposées faisant partie du programme de travail biennal convenu du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts pourront être financées au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, que les mesures adoptées par le Partenariat de collaboration sur les forêts et les États Membres devront être financées par eux et que les autres activités intersessions proposées devront être financées au moyen des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.
